

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/05/2016

Date de la convocation:

17/05/2016

Date d'affichage:

18/05/2016

L' an 2016 et le 23 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : OTT Alexis à M. MULLER Jean, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, M. KAISER Francis

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 075.2016

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

075.2016 : Maison rurale de l'Outre Forêt : Centre d'Interprétation du Patrimoine
: approbation du projet scientifique et culturel.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant la Maison Rurale de l'Outre Forêt, CIP, et la convention avec l'association des amis de la MROF,

Considérant la proposition de projet culturel et de plan d'actions, établi pour la période 2016-2019,

Considérant les réunions de travail d'élaboration du projet culturel, et notamment les réunions suivantes ayant approuvé le projet culturel : le comité de pilotage MROF réuni le 20.04.2016, ainsi que le comité de l'AMROF réuni le 26.04.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Envoyé en préfecture le 30/05/2016
Reçu en préfecture le 30/05/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20160523-D_CC_075_2016-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'approuver le projet culturel définissant les orientations stratégiques, les priorités et principaux axes de développement de la Maison Rurale de l'Outre Forêt pour les années 2016-2019, ainsi que le plan d'actions en découlant,**
- **D'autoriser le président à signer le projet culturel avec l'association des amis de la MROF et le Conseil départemental du Bas-Rhin,**
- **De demander au président d'assurer la mise en œuvre concertée de ce projet culturel, avec tous les partenaires au projet, notamment l'AMROF et le Conseil départemental du Bas Rhin.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 25/05/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

